



## Le mépris et les mensonges doivent cesser

Communiqué de presse de l'intersyndicale du second degré de Mayotte du 20 janvier.

La crise actuelle conduit le gouvernement à afficher une écoute plus attentive des organisations syndicales. Pour autant tant sur la réforme des lycées que sur le rétablissement d'un service public de qualité à Mayotte, la réalité est tout autre. De plus, toute tentative de contestation de la politique en matière éducative comme dans d'autres domaines est rejetée, toute proposition alternative visant à engager des dépenses pour le service public est considérée comme nulle et non avenue. En dépit de ces injonctions plus ou moins explicites, nos organisations ne s'estiment pas tenues par le corset budgétaire imposé tant en matière de suppressions de poste que de revalorisation financière de notre profession qui mérite une meilleure considération.

À Mayotte, la crise de recrutement s'accroît sous l'effet d'une volonté politique de contractualiser le recrutement au détriment du statut et de mesures régressives trahissant des engagements qui conduisent de nombreux collègues à perdre toute confiance dans le système à rebours de ce que le ministre prétend vouloir mettre en place.

À Mayotte, **l'augmentation de l'indemnité de remboursement de loyer ne sera pas effectuée**. Nous venons d'apprendre que la direction des affaires juridiques s'y oppose alors que toutes les autres administrations l'appliquent à leurs fonctionnaires.

La réforme des lycées conduira à une restriction de l'offre éducative, à une réduction des horaires qui au final produira davantage d'inégalités. La majorité de la profession la refuse.

Dans l'enseignement professionnel, la réduction des horaires d'enseignement des disciplines générales pénalisera les élèves et compromettra leurs poursuites d'études. Les secondes organisées en familles de métiers impliqueront une déprofessionnalisation des filières professionnelles.

Nos organisations demandent sur le plan national :

- ✓ le retrait de la réforme des lycées, du baccalauréat et de Parcoursup,
  - ✓ l'arrêt des suppressions de postes, l'augmentation des salaires,
  - ✓ le respect de la liberté d'expression et de manifestation.
- ✓ Le retrait du projet d'augmenter le nombre d'heures supplémentaires imposées et sous-payées qui est lié au plan de suppression des postes (2450 postes dès la rentrée 2019) et conduira à une aggravation des conditions de travail pour les élèves comme les personnels

À Mayotte, cette dernière mesure conduira à affaiblir encore le taux d'encadrement.

La stabilisation des équipes est un enjeu majeur et c'est pourquoi des mesures d'attractivité financière à destination des titulaires doivent être prises.

La contractualisation massive synonyme de précarisation doit faire la place à un plan de formation et de titularisation.

À Mayotte, les indemnités promises doivent être payées (ISG pour les néo-titulaires, IE pour les 2012). Il en va de la crédibilité de l'action gouvernementale.

L'indemnité de remboursement de loyer doit être revalorisée en fonction de la réglementation.

Les moyens permettant d'améliorer les conditions de travail doivent augmenter et des mesures de protection sociale doivent être prises.

**Tous en grève jeudi 24 janvier et  
rendez-vous à 9h devant le  
Vice-Rectorat**